

Edward Heath, Mémoires d'une vie

Légende: Dans ses Mémoires, l'ancien Premier ministre britannique Edward Heath revient sur son intervention à la Chambre des Communes, le 9 avril 1975, au sujet de la demande de renégociation des conditions d'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes.

Source: HEATH, Edward. *The Course of My Life, My Autobiography*. London: Hodder and Stoughton, 1998. 767 p. ISBN 0 340 708 522. p. 543-545.

Copyright: (c) Traduction Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe (CVCE)

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/edward_heath_memoires_d_une_vie-fr-0e2ba9ef-ba9e-47d1-9316-7539463109ad.html

Date de dernière mise à jour: 13/09/2013

Edward Heath, *Mémoires d'une vie*

[...]

En janvier 1975, peu de temps après que le Parti travailliste fut retourné au pouvoir, Harold Wilson confirma à la Chambre des communes qu'un référendum sur l'Europe allait être organisé. Six jours plus tard, au cours d'un discours devant le *Conservative Group for Europe*, j'annonçai qu'en seconde lecture, les Conservateurs voteraient contre le projet de loi du gouvernement sur le référendum, mais que si nous perdions, nous ferions tout pour l'améliorer dans les détails. Le 20 février 1975, le cabinet travailliste décida des détails du Livre Blanc sur l'Europe. Bien que j'avais abandonné la direction du Parti conservateur en début de mois, notre politique restait la même. Madame Thatcher fut investie de la responsabilité d'attaquer le projet de loi le 11 mars 1975. Dans un discours très impressionnant elle condamna l'usage des référendums dans le domaine constitutionnel, mettant en avant que:

Il n'y a pas de pouvoir en vertu duquel la constitution britannique peut entrer en conflit avec la souveraineté législative du Parlement... Soumettre rétrospectivement des lois à un vote populaire sous-entend un sérieux manquement à ce principe. Soumettre des lois préalablement à la sanction d'un vote populaire laisse entendre que nous utilisons une règle différente pour valider les lois. Le fait d'avoir plusieurs référendums créerait une nouvelle règle. Nous serions obligés de dire que certaines propositions nécessitent l'approbation populaire et que d'autres non. Sans constitution écrite, chacun pourrait demander: quelles propositions et quels types de mesures? ... Et la réponse serait probablement: en cas de changement constitutionnel.

Mais il est difficile de définir un tel changement dans la coutume britannique, car elle dépend énormément des usages et de la jurisprudence. Toutefois, un référendum deviendrait acceptable s'il était doté d'un fondement constitutionnel approprié, c'est-à-dire si les conditions régissant son usage étaient définies. Cela voudrait donc dire d'aller jusqu'à l'établissement d'une constitution écrite, à l'instar de nombreux autres pays démocratiques, ou, du moins, de s'engager dans cette voie. Les répercussions pour la souveraineté parlementaire seraient profondes.

Cependant, dans le vote qui suivit, la Chambre des communes ignora nos objections d'ordre constitutionnel. J'avais été largement mis au courant de ce débat en Espagne et, à mon retour au Royaume-Uni, je savais que je devais clarifier les choses quant au rôle que j'allais jouer dans la campagne à venir. Le 19 mars, je fis un communiqué au Bureau central du Parti conservateur dans lequel j'exposais très clairement mon intention de jouer un rôle à part entière dans la campagne, aussi bien au sein de mon propre parti que dans l'organisation «Grande-Bretagne en Europe», ouverte à tous les partis.

Entre le 7 et le 9 avril, la Chambre des communes débattit du *Livre Blanc* du gouvernement sur la «renégociation», au sujet de laquelle l'accord final avait été arrêté un mois plus tôt, lors d'une réunion du Conseil européen, à Dublin. Depuis, Helmut Schmidt a révélé qu'il avait proposé un marché à Harold Wilson pendant les discussions à Chequers, voulant s'assurer que le Premier ministre ferait campagne pour le «oui» au référendum en échange de quelques concessions dans la «renégociation». Pressé d'avancer et fatigué par tout ce travail, Wilson avait accepté la proposition d'Helmut.

Les deux améliorations concernant la «renégociation» étaient, premièrement, un nouveau mécanisme de correction doté des dispositions permettant de rembourser un État membre dont la contribution au budget communautaire serait trop importante par rapport à sa part dans le produit national brut communautaire; et, deuxièmement, une plus grande flexibilité dans le fonctionnement de la politique agricole commune. Harold Wilson et James Callaghan étaient à présent convaincus que l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté européenne était essentielle, et Wilson devait respecter le marché qu'il avait passé avec le chancelier allemand. Toutefois, le gouvernement travailliste restait divisé. Les opposants au Marché commun voulaient une renégociation radicale, et il n'était pas question que l'accord obtenu puisse être

accepté en l'état. Le 7 avril 1975, Harold Wilson fut forcé d'informer la Chambre des communes que, dans les «circonstances exceptionnelles» d'un référendum, les ministres étaient libres de défendre des points de vues différents dans le pays, mais que cette liberté ne «s'étendait pas aux débats parlementaires ni aux affaires officielles». C'était une atteinte incroyable à la responsabilité collective du gouvernement.

Deux jours plus tard, le 9 avril, je fis mon premier discours depuis mon retour sur les bancs du Parlement. J'applaudis aux progrès qui avaient été faits sur l'Europe, mais insistai une fois de plus sur le fait que ceux-ci auraient pu être réalisés dans le cadre du développement normal de la Communauté. Je m'élevai également contre la manière trompeuse par laquelle, dans son discours, le Premier ministre avait laissé entendre que la question en jeu dans le référendum était la prétendue «renégociation» menée par son gouvernement, ni plus ni moins. Par chance, cet argument n'eut aucun impact dans le pays. Je suppose qu'il essayait de convaincre le plus grand nombre des «indécis» de son propre camp de rallier les partisans de l'Europe. Toutefois, du point de vue national, ce ne fut jamais la grande question. Je continuai:

Nous devons, pour cela, revenir au but premier de la Communauté européenne, celui fixé lors de sa création. La Communauté a été créée dans un but politique, pas dans une optique de parti, ni même dans une perspective fédérale, comme le soutiendraient certains... Le but politique était d'intégrer la nouvelle Allemagne dans les structures de la famille européenne, et des moyens économiques ont été adoptés pour donner corps à cet objectif éminemment politique... Depuis mon discours du 17 mai 1961 à la Chambre des communes, je disais que le but premier des négociations était politique, pour les raisons que j'ai déjà exposées. Aujourd'hui, la question est toujours une grande question politique. C'est la raison pour laquelle je regrette que le Premier ministre insiste sur un différend concernant les aménagements et ne parle pas du tout de ce que je crois être ici le but ultime.

La motion devant approuver le *Livre Blanc* sur la «renégociation» fut adoptée à une majorité de 226 voix – même si, sur les 315 députés travaillistes ayant participé au vote, 145 (dont 38 ministres) avaient voté contre et seulement 138 pour. Selon le *Times* du lendemain, j'avais «sauvé la Chambre des communes du marasme».

[...]